

## PAVILLON DES SPORTS MARCEL-BUJOLD

### Politique de remboursement

(selon l'office de la protection du consommateur)

#### ***Cours de loisir***

##### Annulation avant le début des cours

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, vous avez droit à un remboursement complet.

##### Annulation après le début des cours

Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 2 montants :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

#### ***Abonnement***

(salle d'entraînement, badminton, piscine, escalade)

##### Annulation avant le début de l'abonnement

Si vous annulez votre inscription avant le début de l'abonnement, vous avez droit à un remboursement complet.

##### Annulation après le début de l'abonnement

Si la date du début de votre abonnement est passée, vous devrez payer ces 2 montants :

- le coût des services déjà offerts (la période de votre abonnement passée, de la date de début de l'abonnement à la date de demande du remboursement);
- une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des services qui n'ont pas été consommés (10% du prix de l'abonnement restant).

#### ***Camps de jour***

##### Annulation avant le début du camp

Si vous annulez votre inscription avant le début du camp, vous avez droit à un remboursement complet.

##### Annulation après le début du camp

Si le camp est commencé, vous devrez payer ces 2 montants :

- La somme prévue pour le coût des services déjà fournis;
- Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

*Veillez noter qu'aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence au cours d'un séjour.*